

FORMATION PROSPECTIVE RH

ADHESION 2011-2012 – CERCLE DE LA PROSPECTIVE RH

A RETOURNER PAR COURRIER, FAX AU 01 46 51 00 15 OU MAIL : AUDREY.BRUGEROLLES@GROUPERHM.COM

Nom : Prénom :

Fonction exacte : Effectif :

Raison sociale : Activité :

Tel : Fax : Portable :

Email :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Assistante :

Responsable de formation :

Adresse de facturation :

Je souhaite recevoir une convention de formation

Je souhaite m'abonner à la Revue RH&M au tarif membre de 30€TTC au lieu de 45€TTC. Je joins un chèque de 30€TTC à l'ordre de « RH&M Editions »

Je souhaite recevoir le programme des cycles de formation Prospective.

CONDITIONS GENERALES DE VENTES

Convention de formation

Le Groupe RH&M étant agréé, votre adhésion peut être imputée sur le budget formation de votre entreprise. Une convention de formation vous sera adressée à votre demande.

Tarifs

Les membres bénéficient régulièrement de gratuité ou de tarifs préférentiels sur l'ensemble des activités proposées par le Groupe RH&M. Les réductions ne sont pas cumulables entre elles.

Conditions de paiement

Toute adhésion doit être réglée à réception de facture. L'adhésion est facturée à l'entreprise-même. Si vous souhaitez passer par un organisme collecteur (type AGEFOS, OPCA), merci de nous le faire savoir au préalable, dans ce cas il vous sera facturé 120€ de frais de dossier supplémentaire.

L'organisateur se réserve le droit de reporter les formations, de modifier le programme ou le lieu si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

Annulations

L'annulation d'adhésion au Club doit se faire par écrit dans les 8 jours suivant la confirmation d'adhésion.

Inscription : Adhésion annuelle au CERCLE DE LA PROSPECTIVE RH (éligible au DIF)

- Membre actif** (DRH et leurs équipes) → **2500 €HT** soit 2990 €TTC
- Membre associé** (experts et consultants) → **3000 €HT** soit 3588 €TTC (+ cooptation d'un DRH)
- Membre fondateur** (2 ou 3 collaborateurs + visibilité + cycle de formation) → **5000 €HT** soit 5980 €TTC

Date : Signature :